

CHARTRE D'ADHÉSION AU PROGRAMME « ENTREPRISE ENGAGÉE POUR LA NATURE » RÉGION NORMANDIE

Les scientifiques de l'IPBES ont identifié cinq causes principales de perte de biodiversité : le changement d'usage des terres et des mers (y compris l'artificialisation), la surexploitation des ressources, le changement climatique, les pollutions et les espèces exotiques envahissantes. Ces pressions sont étroitement liées aux activités économiques. Parallèlement, le développement des activités humaines dépend d'une biodiversité en bonne santé. Dans ce contexte, il est important que les acteurs privés se mobilisent pour préserver la biodiversité et s'engagent dans des pratiques durables afin de garantir leur résilience à long terme. En intégrant la biodiversité dans leurs stratégies, les entreprises peuvent à la fois réduire leurs impacts négatifs, comprendre les risques associés et saisir des opportunités en étant porteuses de solutions innovantes pour relever ces défis.

EN NORMANDIE

38% des espèces de la faune sauvage sont menacées et 23 espèces régionales sont éteintes. La responsabilité sociétale des 146 820 entreprises et de leurs 900 000 salariés privés peut devenir un formidable levier pour participer à la reconquête de la biodiversité. La Stratégie régionale pour la biodiversité Normandie 2030 s'articule autour de six défis stratégiques pour la biodiversité normande, regroupant 56 objectifs opérationnels. L'objectif III.1. : Partager des trajectoires collectives de reconquête de la biodiversité, par thème et/ou par filière, entre acteurs économiques et acteurs environnementaux vise à atteindre 150 entreprises engagées pour la nature en Normandie d'ici 2030.



Nous, entreprises signataires, reconnaissons notre responsabilité sociétale et environnementale ainsi que notre rôle clé dans la préservation de la biodiversité et le bien-être des générations futures. En cohérence avec la Stratégie régionale pour la biodiversité, nous sommes conscientes de la nécessité de promouvoir des pratiques environnementales responsables et de devenir actrices du changement à travers des actions concrètes en faveur de la biodiversité.

Cette charte reflète la volonté de placer la nature au cœur de la société et de mobiliser les entreprises pour réduire leurs impacts, préserver la biodiversité et renforcer la résilience de leur territoire.

Plus précisément, nous, entreprises signataires de la Charte, nous engageons à :

1. Analyser nos impacts et dépendances vis-à-vis de la biodiversité
2. Mettre en œuvre des actions concrètes pour éviter, réduire nos impacts et développer des actions favorables à la biodiversité, en construisant un plan d'action dans un délai d'1 an maximum selon les critères SMART¹
3. Impliquer nos collaborateurs, clients et partenaires dans la construction et la mise en œuvre du plan d'action
4. Prendre en compte la biodiversité dans le développement de notre stratégie d'entreprise, tout au long de la chaîne de valeur, en accord avec les objectifs de la Stratégie régionale pour la biodiversité
5. Informer, former et impliquer les collaborateurs pour en faire des acteurs engagés dans la préservation de la biodiversité
6. Mobiliser les ressources et les moyens humains et financiers pour mettre en œuvre le plan d'action et en assurer le suivi
7. Dialoguer avec l'Agence Régionale de la Biodiversité Normandie et l'ensemble de nos parties prenantes, notamment celles du territoire, au sujet des attentes, des impacts, des actions et des progrès de l'entreprise.

NOUS SOMMES AMBASSADRICES ET AMBASSEURS DE LA BIODIVERSITÉ

Par la signature de cette charte, nous devenons ambassadeurs de la biodiversité normande et valorisons autour de nous, auprès de nos partenaires, clients, réseaux, les actions menées au sein de notre entreprise mais également du programme Entreprises Engagées pour la Nature, dans l'objectif de poursuivre la mobilisation de la société en faveur de la nature !



En signant cette charte, nous consentons au traitement, à la collecte et au stockage de nos données personnelles conformément au RGPD² et devenons adhérents au programme « Entreprises engagées pour la nature »³.

Nom de l'entreprise :

Contact dans l'entreprise si différent :

Nom du Responsable de l'entreprise :

Fonction :

Date :

Signature du responsable de l'entreprise

¹ Critères SMART = Spécifique, Mesurable, Additionnel et pertinent, Réaliste, Temporellement encadré.

² RGPD : Je reconnais que les informations recueillies dans le cadre du programme Entreprises Engagées pour la Nature feront l'objet d'un traitement informatique destiné à accompagner et suivre mon engagement dans le programme. Je reconnais avoir volontairement donné ces informations. Les informations recueillies sur ce formulaire sont enregistrées dans un fichier informatisé par l'ARB [xx]. Les données collectées seront communiquées aux seuls destinataires suivants : l'Office Français de la Biodiversité et les Agences Régionales de la Biodiversité. Les données seront conservées pendant deux ans.

³ L'entreprise en signant cette charte intègre la première étape d'adhésion du programme Entreprises engagées pour la nature. Les étapes suivantes se déroulent de la manière suivante : l'entreprise s'engage à déposer (dans un délai d'un an après la date de son adhésion) un plan d'action d'une durée de 2 ou 4 ans. Celui-ci fera l'objet d'une analyse selon des critères SMART et d'une relecture par un jury représenté par 3 collègues (autorités publiques, ONG/ associations, représentants d'entreprises/fédérations). Suite à la validation de son plan d'action, l'entreprise sera invitée tous les 2 ans à compléter un rapport de suivi de la mise en œuvre de son plan d'action et recevra un rapport d'évaluation intégrant des recommandations lui permettant de progresser dans une démarche d'amélioration continue.

LE JURY RÉGIONAL

Les TPE et PME normandes seront accompagnées en région par l'ANBDD et leurs dossiers seront évalués par des acteurs régionaux. Le jury régional EEN réunira à chaque séance des représentants de trois collèges complémentaires pour croiser les regards. Voici sa composition actuelle (évolutions possibles) :

Collège 1 – Représentants et réseaux d'entreprises : MEDEF Normandie, UNICEM et NEODD

Collège 2 – Associations et ONG : le GRAINE, l'URCPIE, le Club Inné et la Convention des Entreprises pour le Climat (CEC)

Collège 3 – Institutions : l'AESN, l'OFB, la Région Normandie et l'Université de Rouen



Un programme piloté par

